



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

2ème année

MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
parcours Lean management et qualité

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Master

2ème année

MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
parcours Lean management et qualité

est composée comme suit :

- Monsieur BRU Dominique, associé professeur à mi-temps
- Monsieur ERRERA Denis, vacataire - non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 15/01/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM

Hugues KENFACK
Président